



L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES ÎLES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre	Un an	12 fr. 00
—	Six mois	7 00
Outre-mer.	Un an	15 00
—	Six mois	9 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face les Bains publics

Prix des insertions.

annonces, la ligne	0 fr 80
réclames, la ligne	1 00

Il vient de se fonder à Saint-Pierre une Société coopérative de fonctionnaires et agents civils et militaires dont le but est de se procurer des denrées alimentaires et des articles de ménage aux meilleures conditions de prix et de qualité.

La Société compte 40 adhérents et on peut, sans exagération, évaluer à 30000 le chiffre annuel des achats qu'elle effectuera, aussi comprend-t-on que certains commerçants aient vu tout d'abord d'un très mauvais œil se former une entreprise qui allait les priver d'une aussi importante clientèle. À l'heure actuelle, il doit venir être rassuré ; l'association désirent prouver qu'elle n'entreprend pas une guerre contre le commerce local, a décidé de s'approvisionner sur la place même et de faire un appel à la concurrence, pour obtenir ses fournitures. Plusieurs commerçants de la localité avaient fait des propositions à la Société, mais il a paru qu'un marché par voie d'adjudication serait préférable à un traité de gré à gré.

Le commerce local s'apercevra bien vite en prenant connaissance des statuts de la Société et des conditions du marché, que loin de lui causer du tort, ce syndicat de consommateurs lui sera très profitable.

En effet, il aura pour résultat de diminuer, peu à peu le crédit extraordinaire que les usages et la routine lui font accorder à la clientèle, d'assurer ainsi le paiement des fournitures, et si en échange de cet avantage considérable, il fait baisser les prix, ce ne sera pas au détriment de la caisse des commerçants qui s'en trouvera certes très-bien, en fin d'année.

Ce qui ruine le commerce, c'est le crédit, il le ramènerait encore bien plus maintenant qu'il sera forcé par le nouveau tarif douanier, de s'adresser plus souvent à la métropole qui n'accorde pas de si long crédits que les maisons américaines.

Nos concitoyens ne devront donc pas en

se cantonnant dans une mauvaise humeur qui n'a plus désormais sa raison d'être, donner aux maisons métropolitaines la satisfaction de lui enlever une partie de ses meilleurs clients, car il faut bien qu'on le sache, déjà des offres des plus séduisantes sont faites de ce côté à la société coopérative.

Exteriorisation de la mémoire.

Nos premiers numéros consacraient plusieurs lignes à l'hypnotisme, il nous est revenu qu'elles avaient fait rire les incrédules.

Certes, ils avaient tort, car ceux qui ont assisté aux expériences faites sur ce sujet ne peuvent plus conserver de doutes.

Je lisais dernièrement dans un journal du matin, le résumé d'expérience d'exteriorisation de la sensibilité par le colonel de Borchas.

La plus surprenante consisterait à prendre la sensibilité du sujet endormi et à la fixer en même temps que son image sur un cliché photographique.

Le sujet une fois réveillé, si on pique la photographie à l'endroit du bras, l'original présente tous les symptômes d'une très vive douleur, et même assure-t-on des traces sur la peau. Des académiciens et un mathématicien digne de foi auraient été témoins de ces expériences.

A mon sens, si le fait s'est produit, il a été la conséquence de la transmission de la volonté, du fluide du magnétiseur et si le cliché eut été supprimé le résultat eût été le même.

C'est, en somme, la réédition de l'expérience du célèbre professeur Charcot dont la spécialité est le traitement des maladies nerveuses. Chacun sait qu'ils fit à celui-ci de se piquer à une partie quelconque du corps pour faire saigner au même endroit un de ces sujets, à bout de Paris.

Tout cela est extraordinaire pourtant chaque jour nous sommes témoins de

choses qui devraient nous étonner tout autant et auxquelles nous ne faisons pas même attention.

A qui donc n'est-il pas arrivé d'oublier le lendemain en partie de ce qu'il avait fait la veille de re s'en souvenir en passant en revue, en s'en inverse de l'ordre dans lequel ils se sont produits, tous les faits de la journée

A qu'il n'est-il pas arrivé lorsqu'il avait de nombreuses courses à faire dans une journée, d'oublier à destination le but de son transport; or, s'il a fait en sens inverse, une partie du chemin parcouru, s'il s'est rappelé la besogne faite, il a du se remémorer ce qu'il cherchait.

Or, il arrive qu'aucune des occupations n'était plus importante que l'autre, que les endroits parcourus étaient aussi familiers les uns que les autres, qu'il n'est pas nécessaire de revenir au point de départ, qu'on fait tantôt plus de recherches, tantôt moins pour arriver au même résultat. Que faut-il en conclure ? qu'il y a véritablement exteriorisation de la mémoire en tel ou tel endroit sous l'influence d'une distraction quelconque et qu'en revanche cet endroit on recouvre la mémoire extériorisée.

Or, si la distraction produit l'exteriorisation, comme le sommeil hypnotique pourquoi ne pas admettre qu'une volonté violente, multipliant la puissance du phénomène, ne soit capable d'en opérer le transfert dans un autre lieu.

Les mystères de l'hypnotisme ne s'expliquent pas, ne se comprennent pas, mais ils ne doivent pas être repoussés avec incrédulité.

G. W.

Les petits bâtons.

C'est un spectacle qui a paru nouveau que celui des petits bâtons. Ils sont là seuls exécutants, rangés sur deux files, qui ma-

nient leurs petits bâtons en cadence, sans que jamais une erreur vienne déranger la régularité ritthmique.

Après divers genres d'évolutions, le mouton s'insinue entre les deux files et reçoit sur son dos, toujours en cadence, un certain nombre de coups de bâtons, la bonne mesure. Il n'en paraît pas moins allègre pour cela, si on en juge par ses petits soubressauts de contentement.

Très probablement il y a là une allégorie. Laquelle ? Ou je me trompe fort, ou ce mouton représente l'éternel : souffre-douleurs, le peuple, qui supporte les coups sans se plaindre, à la grande satisfaction des fort et des puissants.

Il n'y a pas à s'y méprendre. Tous ces Basques, costumés en Grands d'Espagne, toques sur la tête, et chemises étoilées sur le torax, sont commandés par qui ? Par le Roi.

Feu Castigar, qui avait organisé ce divertissement de carnaval il y a une dizaine d'années, ne m'avait pas laissé ignorer le côté allégorique de cette pantomime. Il m'avait dit avec une certaine emphase : « C'est moi, monsieur, qui fais le Roi ! » Et réellement, il avait pris son rôle au sérieux. Le poing sur la hanche, très-digne, il rappelait ces vers de la *Reine de Sabat*.

Plus grand dans son obscurité
Qu'un roi paré du diadème,
Il semblait porter en lui-même
Sa noblesse et sa majesté.

Il n'avait aucune pitié pour le mouton et veillait avec un souci jaloux à ce qu'il reçût sur l'échine le nombre de coups réglementaire, sans quoi il faisait recommencer le tableau.

Cette mise en scène si bien réglée a été reprise dimanche dernier par les deux compagnies de joueurs de petits bâtons, héritiers des bonnes traditions laissées par Castigar. Mais voyez la justice de la nature. Toutes ses sympathies, ses bravos, ses encouragements sont pour celui qui remplit le rôle du mouton.

Il a beau être disgracié, grotesque, mal assublé, son instinct de justice va tout droit au pauvre opprimé, et, sans le mouton, les sous ne pleuvraient pas aussi dru dans l'aumônière.

On me dit qu'au pays basque le divertissement tel qu'on nous le représente n'existe plus. Il est vieux jeu. C'est possible. Evidemment il avait plus de raison d'être au temps de la féodalité. Aujourd'hui le peuple est roi et par son bulletin de vote, malgré de ses destières, il peut s'affranchir des souffrances passées. C'est à un roi maintenant à passer sous les petits bâtons. Il y a assez longtemps que le mouton est battu....

M. C.

Carnaval.

En attendant le carnaval du Skating-Rink, chaque jour, depuis un mois, nous rencontrons dans nos rues des masques qui n'engendrent pas la mélancolie.

Cette franche gaieté nous rappelle celle qui, durant les jours gras, anime les rues de province de la métropole.

Nos costumes sont peut-être moins riches ; mais qu'à cela ne tienne, tout n'est-il pas convention en ce bas monde ? Il suffit que la jeunesse s'amuse, il ne faut pas en demander d'avantage.

Cette coutume remonte aux plus anciens temps si nous devons en croire l'histoire, car c'est à l'aide d'un déguisement que le démon alla sous la forme du serpent, tenter notre mère Eve et la décida à croquer dans la pomme défendue.

De nos jours, arlequin prend un costume plus gracieux pour tenter colombine ; le résultat est le même et cela grâce à la mère Eve.

Somme toute, nous n'avons guère de reproche à faire à la bonne femme, car la vie d'ici bas serait bien morotone si nous n'avions pas le plaisir, de temps en temps, de partager le fruit avec une aimable compagne. Et puis, le père Adam a du souffrir quand Dieu lui tra une côte et grâce à la première femme tout cela fut changé : maintenant on ne nous tire, on ne nous arrache plus rien, sans notre consentement, nous restons intacts, et s'il nous arrive parfois de nous faire extraire quelque chose, ce n'est qu'une dent. Or grâce à la cocaine ou chloroforme et tous les produits modernes l'extraction se fait sans douleur... pour l'opérateur.

L'histoire ne dit pas, si notre premier père, le premier homme du monde, a souffert de son opération. Tout nous porte à croire que non, puisque Dieu l'endormit en lui disant : do s bien, mon pauvre ami, c'est la dernière fois que tu dors tranquillement.

Mais, revenons à nos moutons...., ce sont des masques en l'espèce.

Certes, pas plus ici qu'ailleurs, il ne faut laisser se perdre cette habitude aussi vieille que le monde et aussi étendue que l'univers. Elle convient trop bien à notre caractère gaulois, frondeur, léger et licencieux. Il faut l'encourager et dire avec Pégard :

La raison voulrait vainement nous interdire
Le carnaval, ce passe temps si doux;
Les moments que l'on passe à rire,
Sont les mieux employés de tous.

Soyons gais quand rien ne nous empêche, puisque le proverbe nous dit que le lendemain nous pouvons pleurer.

Profitons des occasions ! le passé ne se retrouve jamais.

Et même à ce sujet, pourquoi donc n'ose-t-on pas à St-Pierre s'masquer comme en France ? pourquoi le masque est-il presque banni des bals ? Parce que, nous dira-t-on, naïvement ce n'est pas la peine

d'avoir un beau costume si on sait pas qui le porte ! Allons donc, ceux qui veulent se faire connaître peuvent ôter leur masque à un moment donné, et au moins ceux qui préfèrent conserver l'inconnu peuvent se rendre au bal en toute confiance.

Le double charme du bal masqué, c'est justement de se faire intrigher, ou bien de pouvoir intriguer ceux qu'on connaît et qu'on rencontre, suivant qu'on n'est pas masqué ou qu'on a revêtu le masque.

Quoi de plus délicieux que de pouvoir passer une agréable soirée avec une dame ou une jeune fille qui pour quelle raisons n'ira pas au bal si elle devait être reconnue ?

Et certes un loup et un domino un peu bien portés permettent de ce cacher au plus malin.

Mais me dira-t-on encore, si le masque était admis il arriverait des histoires, des intrigues déplacées, des querelles...

La chose est facile à éviter, en appliquant les règlements en vigueur sur les mascarades. L'agent chargé de la police ou le gendarme de service dans la salle, n'auraient, en ce cas, qu'à faire sortir celui dont la conduite serait irrégulière et s'il se présentait une histoire, il n'y en aurait pas deux !

Et puis dans les bals de société ou de souscriptions, cela n'est pas à redouter, car le sociétaire qui manquerait aux convenances serait certain de ce voit exclure de la société en vertu des statuts.

Je connais bien des personnes qui trouvent mon idée très bonne mais, c'est à qui attachera le grelot ! Allons ! un peu d'audace, moins de crainte du qu'en dira-t-on qui parlera toujours s'il veut parler et l'innovation sera faite !

A la fin de la semaine qui vient de s'écouler, on a beaucoup parlé d'une belle cavalcade, organisée par les jeunes gens et dames de Saint-Pierre, avec tous les chevaux, bœufs, chars et traîneaux de la colonie.

L'activité déployée par les organisateurs promettait au public une belle distraction, une charmante récréation, et aux patineurs une forte souffrance qui leur aurait valu des secours supplémentaires et moment le plus dur de l'hiver, à l'époque où ils en ont le plus besoin.

Je n'ai pas voulu en parler dans le dernier numéro, car il suffisait d'encourager la chose, dans les colonnes de l'*Egalité*, pour lui faire du tort, dans l'esprit de certains.

Que voulez-vous, chers lecteurs, on n'est pas lous d'or, on n'a pas le don de plaire à tout le monde, et quand on écrit par amour de l'art et dans l'espoir d'être utile et agréable au plus grand nombre, on doit se contenter de cette devise :

Fais ce que doit, advise que pourra, à la dernière heure, paraît-il des ambitions et des exigences maladroites sont venu casser les bras aux organisateurs, les décourager et les forcer à renoncer.

leur louable entreprise.

Il n'est malheureusement souvent ainsi dans la vie. Sans rime ni raison, un rien fait échouer les plus beaux projets.

Quand donc, comme je le disais dans le numéro du 12 janvier, l'instruction finira-t-elle par détruire l'étrôtesse de cet esprit que l'on rencontre encore chez certaines femmes que la fortune a favorisées et qui tout aussi roturières que les autres que nous tous, veulent jouer à la noblesse à Paris bératice.

Quand donc comprendra-t-on enfin qu'en temps de carnaval il y a un déplacement mémorable des conditions sociales, une supposition d'égalité entre les personnes, et qu'en tout temps il n'y pour faire la charité d'autre noblesse que celle du cœur. Ce n'est pas une raison parce qu'une personne vous est plus ou moins antipathique, en temps ordinaire point ne pas vous renconter avec elle pour faire le bien.

Nos honorables ministres de Dieu ne vont il pas dans la tâche la plus infecte recevoir la confession du mourant et nos estimables membres des sociétés de charité maternelle ne donnent elles pas le secours de leurs aumônes, l'engagement de leur visite aux humbles, aux misérables qui n'ont parfois pas de pailasse pour y déposer le pauvre être qu'elles attendent.

C'est par l'union qu'on lutte contre la misère des autres qu'on la secourt comme les soldats s'unissent sur le champ de bataille pour vaincre l'ennemi.

Au loin les distinctions de rang social ! Abnégation de tous ces cancans, potins calomnieux qui attribuent à telle ou telle des défauts qui n'ont le plus souvent pu germer que dans l'esprit de quelques personnes jalouses de préférence accordé au bal ou ailleurs; personnes qui savent se tenir avec prudence dans la courtoisie et laissent aux autres la responsabilité de leurs propres fautes.

Ainsi dans le petit incident auquel nous faisons allusion l'opinion publique s'est certement égarée et l'*Egalité* connaît parfaitement celle qui est la vraie coupable et qui aurait mieux fait de se taire. Mais il en est toujours ainsi; quant on se sent exposée à la juste critique publique ou cherche à abaisser les autres dans l'espoir de ne pas trop tomber dans le niveau social.

Ayons donc le cœur plus noble, plus généreux, plus large, que diable !

Quelques uns des jeunes gens qui devaient figurer à la cavalcade se sont amusés, malgré tout.

Parmi ce qui fut les plus remarqués citons : la baraque de saltimbanques, l'ours, le jongleur, et le barnum qui faisait magnifiquement l'annonce.

**

Carnaval du Skating-Rink

Lundi un soleil ardent aurait pu faire craindre un dégel assez nuisible pour le bal des patineurs, mais il n'aurait pas fallu connoter pour cela notre pays ! La glace avait été préparée d'assez longue date pour n'avoir rien à redouter.

Dès avant huit heures la foule des spectateurs remplissait la salle. Tous les bancs étaient occupés. Ce te salle avait été parfaitement ornée et éclairée. Les branches de spruce formaient de magnifiques guirlandes qui tranchaient parfaitement sur ces innombrables pavillons. La Société musicale sous la direction de son chef a fait agréablement entendre les meilleures morceaux pour la danse.

Disons seulement relativement à l'éclairage que lorsque notre municipalité nous aura doté de l'électricité deux ou trois lampes électriques donneront au rin un cachet tout autre et feront bien mieux ressortir les costumes.

Le plus beau coup d'œil est incontestablement l'entrée, le défilé d'ouverture. On se croirait dans un des grands cirques de France, à l'hypodrome au moment de la grande pantomime. C'est beau, superbe, féérique.

Je ne froisserai pas les susceptibilités et les modesties en félicitant celles et ceux dont les costumes ont été le plus admirés, et je ne m'expliquerai pas à me faire faire bien à tort et injustement des reproches d'ironie. Je ne puis pourtant pas m'empêcher de dire que les deux jeunes filles qui représentaient la neige avaient des costumes délicieux et d'un goût exquis, particulièrement celle dont la robe était garnie de cygne et que Jeanne d'Arc était très bien représentée, que le domino qui offrait gracieusement des bombons aux dames est invité à recommencer lundi, que la baraque de vues a distribué bien du monde, et que l'avocate ferait pour notre barreau une bien agréable réclame.

Comme enfants nous félicitons le petit brevet, l'officier anglais et nos amis Didier, Verteuil et Dupas, maître de danse ? Mais que venait faire M. Dupas dans cette galère. Il nous disait en sortant : « Je m'en arracherai la perroque de désespoir, il n'y a plus rien à apprendre à toute cette charmante troupe de patineurs, tous sautent mieux que le premier maître de danses, je me décide à devenir leur élève et je ne me sens plus digne de porter mon costume. »

G. W

TRIBUNE PUBLIQUE.

Saint-Pierre, le 6 février 1893.

A Monsieur l'Administrateur-gérant du journal "l'*Egalité*".

Je vous prie de vouloir insérer dans les colonnes de votre estimable journal, à la Tribune pour tous, la lettre ci-jointe que j'adresse à Mademoiselle Gabrielle Dagort.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, mes salutations empressées,

Femme ROSSE, Albert.

St-Pierre, le 6 février 1893.

Mademoiselle Gabrielle Dagort,

Le 3 janvier dernier, j'étais obligée de vous écrire pour protester contre le bruit qui courrait et d'après lequel vous auriez refusé, à l'avant dernier bal, de la société musicale, de faire vis-à-vis avec ma fille.

Vous m'avez fait présenter des excuses à ce sujet et je les avais acceptées. Je considérais donc que désormais vous ne feriez rien de nature à nuire à ma fille.

Cependant, cette semaine, lorsque les personnes très-honorables qui se sont fait un devoir d'organiser une cavalcade, au profit des pauvres s'étaient assurées votre concours et celui de ma fille, vous avez déclaré, au dernier moment, que vous vous retireriez si cette dernière participait à cette bonne œuvre.

Les organisateurs en ont été si indignés qu'ils ont renoncé à préparer cette petite fête.

Outre que le commerce local en a souffert: le bureau de bienfaisance a été privé d'une recette d'au moins 600 francs.

Où donc l'ambition et l'orgueil vont-ils se nicher. Vous ne sortez plus que ma fille de la cuisse de Jupiter ne l'oubliez pas ; notre souche vaut certes bien la vôtre. Je ne crains pas qu'on fasse des recherches sur le passé de ma famille.

Actuellement nous sommes sur le même degrés de l'échelle sociale.

Je tiens un restaurant, vous vous faites des gâteaux et de la couture ; je n'y vois de différence. Soyez indulgente pour les autres si vous voulez qu'on le soit pour vous-même.

Mes amis qui savent tout ce que vous avez dit et qui me le cachent, m'engagent à vous écrire et à publier ma lettre. Je le fais sous réserves de toutes poursuites pour le cas où j'apprendrais que vous auriez diffamé ma fille.

Femme ROSSE, Albert.

L'Administrateur Gérant, A. Lemoine

ANNONCES.

Etude de M^e P. PÉPI, avocat agréé
St-Pierre, rue Jacques-Cartier.

VENTE

sur saisie immobilière

En l'audience des criées du Tribunal civil de 1^{re} instance des îles Saint-Pierre et Miquelon, le lundi vingt-sept février prochain, à deux heures du soir.

DÉSIGNATION

Une maison, terrain et dépendances, sis à Saint-Pierre, rue Brue, borné au nord par Arantzabé, au sud par la rue Brue, à l'est par Aubert.

Mise à prix mille deux cents francs, ci 1200 fr.

Cet immeuble a été saisi à la requête de M. Edouard Hardy, négociant, demeurant à Saint-Pierre, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e Pierre Pépin, agréé près les tribunaux de la colonie, sise à Saint-Pierre, rue Jacques Cartier, sur la dame veuve Benoit Coiffé, ménagère demeurant à Saint-Pierre prise tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tutrice naturelle et légale de ses enfants mineurs Benoit-Pierre, Armand-Joseph, Alexandre et Joseph Louis, issus de son mariage avec feu sieur Benoit Coiffé, suivant procès-verbal de Louis Héguy, huissier à St-Pierre, en date du sept décembre 1892, visé le même jour par M. le Maire de Saint-Pierre et transcrit après dénonciation à la partie saisie au bureau des hypothèques de la colonie, le quinze décembre mil huit cent quatre vingt douze (vol. 7 art. 308 et 309).

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente a été déposé au greffe du tribunal civil.

Il est déclaré conformément à l'art. 696 C. P. Civil modifié par la loi du 20 mai 1858 que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait à Saint-Pierre, le 29 Janvier 1893.

L'agréé poursuivant,
PIERRE PÉPIN.

Etude de M^e Eugène SALOMON, notaire, sise à Saint-Pierre, rue de Sèze.

VENTE SUR LICITATION BAISSE DE MISE A PRIX

L'an 1893 le mercredi 22 février à deux heures du soir en l'étude du notaire soussigné, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de la colonie le cinq décembre 1892 et du 6 février courant.

A la requête de :

1^o Monsieur François Leguen, marin-pêcheur, demeurant à Saint-Pierre

2^o Mademoiselle Rosalie Leguen, célibataire, demeurant à Saint-Pierre

En présence de :

Monsieur Auguste Norgot, propriétaire, demeurant à Saint-Pierre.

Le dit pris en sa qualité de subrogé-tu-

teur, tuteur ad-hoc des mineurs François, Jean Louis, Marie, Elisabeth et Alexandre Leguen, issus du mariage du sieur François Leguen avec feu dame Annie Fitzgerald, son épouse.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur d'un immeuble sis à Saint-Pierre, dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Une maison avec terrain et dépendances, le tout sis à Saint-Pierre, rue Colbert, borné dans son ensemble, au nord par Haupais, au sud par la rue Colbert, à l'est par la propriété Jean Allain ou ayant cause et à l'ouest par les héritiers Jean Pierre Arnaud.

Mise à prix fixée par jugement du tribunal mille francs, ci 1000 fr. 00

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance avant l'adjudication.

Fait à St-Pierre, le 7 février 1893.

Le Notaire,
E. SALOMON.

Etude de M^e Eugène SALOMON, notaire, sise à St-Pierre, rue de Sèze.

VENTE

SUR LICITATION.

BAISSE DE MISE A PRIX

L'an 1893, le mercredi 22 février à 2 heures du soir, en l'étude du notaire soussigné.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de tre instance de la colonie en date du 21 novembre dernier.

A la requête de :

Monsieur Alphonse Chapdelaine, marin-pêcheur, demeurant à St-Pierre.

En présence de :

1^o Michel Chapdelaine, marin-pêcheur demeurant à St-Pierre;

2^o Madame Marie Chapdelaine, sans profession épouse assistée et autorisée du sieur Thomas Durand, sans profession, ensemble demeurant à St-Pierre;

3^o Madame Joséphine Chapdelaine, sans profession, épouse assistée et autorisée du sieur Adolphe Leprovost, commerçant, ensemble demeurant à St-Pierre.

Il sera procédé à la vente et adjudication aux enchères publiques, à l'extinction des feux aux plus offrant et dernier enchérisseur d'une propriété sise à Saint-Pierre dont la désignation suit ;

DÉSIGNATION

Une propriété, sise à Saint-Pierre, rue

Granchain consistant en une maison avec terrain et toutes les dépendances le tout borné au nord par la rue Granchain, au sud par la rue St-Jean, à l'est par Claireaux et à l'ouest par la rue des basques.

Mise à prix réduite à mille cinq cents francs ci 1,500 fr. 00

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance avant l'adjudication.

Fait à St-Pierre, le 6 février 1893.

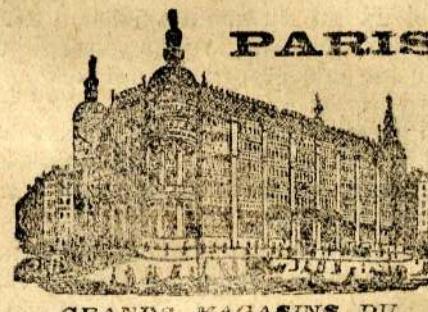
Le Notaire,
E. SALOMON.

DERNIÈRE HEURE.

Nous approuvons que par dépêche adressée ce matin à Monsieur le Gouverneur, le Sous-Secrétaire d'Etat a réduit à 28,000 selon le désir du Conseil général, des dépenses à inscrire au budget pour le service des douanes.

Cette décision qui crée l'accord entre le gouvernement et le Conseil général, accord que nous avons souhaité et fait espérer dans notre dernier numéro est due aux démarches, à l'influence, et à la sollicitude de M. Riotteau, député.

G. W.



Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi gratis et franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON D'HIVER, sur demande affranchie adressée à

MR. JULES JALUZOT & C^E

PARIS

sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Expédition dans tous les pays du Monde.

Tous les renseignements nécessaires à la bonne exécution des commandes, ainsi que les conditions d'expédition sont indiquées dans le catalogue.

Interprétés dans toutes les Langues.

St-Pierre Imp. A. LEMOINE.